

LA TÉLÉRELÈVE DE VOTRE COMPTEUR D'EAU ARRIVE !

Le déploiement de la télérelève arrive dans votre commune. Une première phase va débuter avec l'installation d'un émetteur sur votre compteur. Ensuite, une plateforme en ligne sera activée en fin d'année 2025 et vous pourrez ainsi suivre de manière quotidienne vos consommations et mieux maîtriser votre budget eau.



COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Grâce à l'émetteur installé et aux antennes positionnées en différents points du territoire, les index de votre compteur sont relevés et transmis à distance.

Une fois ces données intégrées, elles sont restituées sur votre espace personnalisé via une plateforme en ligne. Ainsi, vous pouvez consulter de manière quotidienne vos consommations d'eau et être alerté en cas de fuite sur votre installation.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Le déploiement, la mise en œuvre et l'accès aux services associés se font **sans aucuns frais** à votre charge.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- > Un relevé automatique du compteur à distance : **plus besoin de rendez-vous.**
- > Des factures établies en fonction de votre consommation réelle : **plus d'estimation.**
- > Un accès à vos consommations **à distance.**
- > La possibilité pour vous de paramétrer, depuis votre espace personnalisé, **des alertes par mail, en cas de surconsommation anormale ou de fuite.**

L'INSTALLATION EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

Il est possible de refuser l'installation de cette technologie sur votre compteur. Cependant, un relevé manuel de votre index aura lieu chaque année et nécessitera un déplacement à votre domicile. Cette intervention sera à vos frais conformément à la délibération en vigueur.

COMMENT SE FAIT L'INSTALLATION ?

Si le compteur est accessible depuis la voie publique, vous n'avez pas besoin de vous rendre disponible.

Si le compteur est à l'intérieur de votre propriété, votre présence est indispensable. Vous serez alors informé de la date de passage du technicien.

QUI FAIT L'INSTALLATION ?

Les agents de L'eau d'Orléans Métropole réaliseront l'installation.

LA TECHNOLOGIE PRÉSENTE-T-ELLE UN RISQUE ?

L'ensemble du matériel utilisé est entièrement conforme à la réglementation en termes de puissance et de technologie employée.

Cette technologie utilise des ondes radio de très faible puissance : 4 fois moins qu'un réseau wifi domestique et 10 fois moins qu'un téléphone portable. Il n'émet que 2 à 4 fois par jour dans un délai d'une fraction de seconde.

MON COMPTEUR SERA-T-IL CHANGÉ ?

L'installation de la télérelève nécessite généralement le simple ajout d'un module clipsé sur le compteur.

Le remplacement du compteur ne se fait que pour ceux qui sont anciens et non adaptés à la nouvelle technologie.

DANS QUEL DÉLAI CE SERVICE SERA-T-IL ACCESSIBLE ?

La plateforme en ligne sera mise en place en fin d'année 2025. Vous recevrez alors une information avec une notice explicative.

UN SERVICE POUR MIEUX GÉRER
VOS CONSOMMATIONS ET
PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU !

PLUS D'INFOS

